



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 25 Mai 2022

Délibération n° 2022-15

Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan – Marie Christine Peyric – Bernard Saleix – Anne-Lyse
Messenger - Richard Hillaire Jacques Foulquier

Absensts excusés :

Christophe Rivenq

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Didier Barthélémi

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquina

AUTORISATION D'EMPRUNT

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 6 700 000,00€ consenti par la
Banque Postale pour le préfinancement d'opérations de constructions neuves.**

*Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport
N° 2022-15 annexé et après en avoir délibéré :*

- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat
et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL


Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20220525-CA_25_05_20

JARREDO AGENT GENERAL

JARREDO AGENT GENERAL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 25 Mai 2022****Rapport n° 2022-15***Financier***AUTORISATION D'EMPRUNT****Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 6 700 000,00 € consenti par la Banque Postale pour le préfinancement d'opérations de constructions neuves.*****Pièce(s) en annexe(s) :*** Offre de financement du 31 mars 2022

Dans le cadre du développement de l'office, le Conseil d'Administration a autorisé l'engagement et le financement d'opérations de constructions neuves.

Compte tenu de l'augmentation du Livret A et par conséquent des taux des prêts de la banque de Territoires, Logis Cévenols dans sa recherche d'optimisation financière à solliciter la Banque Postale pour obtenir un préfinancement à bas coût des opérations de constructions neuves en-cours où à débiter dans les semaines à venir.

Pour rappel, les taux appliqués actuellement par la Banque des Territoires dans le cadre des prêts conventionnés sont de :

Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAi) : Taux du Livret A -0,20% soit 0,80% à ce jour,

Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) : Taux du Livret A +0,60% soit 1,60% à ce jour,

La Banque Postale dans le cadre du partenariat qui nous lie propose à l'office un préfinancement de 12 mois maximum des prêts consentis par la Banque des Territoires sans que ces derniers n'aient besoin d'être identifiés dans les conditions suivantes :

Prêt relais de 6 700 000,00 euros,

Durée : 12 mois,

Taux : fixe de 0,61% l'an,

Païement des intérêts : trimestriel,

Remboursement du capital : in fine,

Commission d'engagement : 6 700,00€

Pénalités de Remboursement anticipé : Néant

Garantie : Néant.

La souscription de ce prêt relais permettra à l'office d'optimiser le préfinancement des opérations en cours en différant la mobilisation des prêts long terme souscrits auprès de la Banque des Territoires, d'autre part de procéder au placement des excédents sur Livret A.

Compte tenu du taux actuel du Livret A, 1,00%, et des marges appliquées sur les prêts par la Caisse des Dépôts et Consignations, la différence de charge d'intérêts est évaluée sur 1 an, à une économie de 41 700€. Cette économie de charge d'intérêt peut être renforcée par le placement de l'excédent de trésorerie généré par cette opération.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20220525-CA_25_05_20



Issy-les-Moulineaux, le 31 Mars 2022

Affaire suivie par : Léonie DAUTREY
Tel : 06 80 01 72 47
Mail : leonie.dautrey@labanquepostale.fr

LOGIS CEVENOLS
Monsieur Le Directeur Général
433 QUAI DE BILINA
OPH DU GRAND ALES
30100 ALES

A l'attention de Monsieur Didier BARTHELEMI, Directeur Financier

Objet : Proposition de financement

Monsieur Le Directeur Général,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de répondre favorablement à votre demande de prêt relais dont vous trouverez ci-joint les principales caractéristiques.

Les termes et conditions financières au verso de cette proposition sont valables jusqu'au 18 Avril 2022.

La Banque Postale reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de l'offre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Benoît de Rosamel
Directeur du Réseau
Direction des Entreprises
et du Développement des Territoires

Pièce jointe : à titre indicatif, les pièces que vous serez amené à nous fournir en cas de contractualisation de l'opération



REÇU EN PREFECTURE

Le 30/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20220525-CA_25_05_20

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le présent document est établi en fonction des informations que le client nous a communiquées et des besoins et des objectifs qu'il a exprimés.
- Si un contrat de crédit devait être effectivement conclu entre La Banque Postale et le client suite à des discussions engagées du fait du présent document, seuls les termes et conditions de la documentation contractuelle conclue seront opposables aux parties. A toutes fins utiles, nous rappelons au client que tout engagement relatif à un crédit devra (i) être soumis préalablement à sa signature, à l'organe délibérant compétent pour approbation, (ii) le cas échéant, faire l'objet des décisions ou autorisations nécessaires en application de la loi et de la réglementation et (iii) être signé par une personne habilitée à cet effet par le client.

OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	LOGIS CEVENOLS
Objet	Préfinancement d'opérations
Nature	Prêt relais
Montant	6 700 000.00 EUR
Durée	1 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	0.610%*
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Païement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 17 Juin 2022
Garantie	Néant
Commission d'engagement	6 700.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

(*) Le taux, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée du prêt relais à la date d'émission du contrat.

Condition de mise en place

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente proposition est formulée sous réserve de l'accord de crédit qui ne pourra être délivré par notre comité des engagements qu'après l'étude de votre dossier.

Proposition valable jusqu'au 18 Avril 2022

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par mail leonie.dautrey@labanquepostale.fr au plus tard le 18 Avril 2022 en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

Il est précisé qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de contrat

☒ Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 1 décrite ci-dessus

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de prêt en vigueur, qui comportera les conditions suspensives à son entrée en vigueur et les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

**Annexe 1 : liste des pièces à fournir en cas de contractualisation**

En cas d'accord définitif entre La Banque Postale et l'Emprunteur, sur le financement envisagé dans les présentes, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous fournir 5 jours ouvrés avant la date de versement des fonds :

- un exemplaire original du Contrat dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur ;
- un extrait K-Bis de moins de 3 mois ;
- un extrait certifié conforme du registre des délibérations ayant nommé le signataire du Contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions ;
- une copie certifiée conforme de la délibération ou décision préalable d'emprunt, rendue exécutoire et transmise au contrôle de légalité, autorisant le recours au prêt relais ;
- une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du Contrat et des personnes habilitées à signer toute demande de tirage, transmise le cas échéant au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du Contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- le cas échéant, une copie de l'arrêté attributif ou de la convention attributive de subvention ou de tout autre justificatif établissant l'octroi de la Ressource en faveur de l'Emprunteur ou concourant à la réalisation du projet et qui serait demandé par le Prêteur ;
- un Relevé d'Identité Bancaire.

Ces documents devront être envoyés à l'adresse suivante :

La Banque Postale 115 rue de Sèvres – CP X 215 - 75275 Paris CEDEX 06

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20220525-CA_25_05_20